

## Transcription de la synthèse de conclusion

### JOURNÉE D'ÉCHANGES « LE PLU INTERCOMMUNAL : UNE NOUVELLE PROJECTION POUR NOS TERRITOIRES »

Plus qu'une obligation, le PLUi est aussi une **occasion de se doter d'un document d'urbanisme mis à jour** (PLU non grenellisé, POS, CC, RNU, conformité au ScoT) avec également la possibilité d'intégrer le Plan Local de l'Habitat.

Le PLUi permet de **mutualiser les moyens et les financements** avec, par exemple, un poste de chargé de mission à temps plein sur le sujet ou des équipes de bureaux d'étude complètes. Il ne faut pas sous-estimer le temps et les moyens à mettre en œuvre pour élaborer un document qui portera sur 10 à 15 ans.

Le PLUi est surtout une opportunité de construire **un projet de territoire, de co-construire le « vivre ensemble »**, de donner une cohérence entre les communes. Il ne s'agit pas seulement de l'occupation des sols ou d'un urbanisme d'équation mais bien d'une approche humaine et qualitative. Il faut donc laisser le temps au projet pour cette maturation tout en étant très réactif.

Le PLUi ne dépossède pas les élus communaux de leur rôle. Il les positionne au contraire comme des acteurs majeurs de ce document mais dans une approche partagée au-delà des limites de la commune. **On prend de la hauteur sur son territoire.**

Une des clés de la réussite d'un PLUi est la **concertation** à toutes les étapes du projet : avec les élus, avec la population, avec les partenaires. Différentes formes ont été évoquées :

- comité de pilotage,
  - forum,
  - ateliers,
  - diagnostic en marchant, en bus,
  - bimby ou démarches inspirée de bimby.
- Il faut alors veiller à être accessible à tous.

Ce projet de territoire est un moyen d'anticiper les problèmes à venir pour « **transformer les contraintes en atouts** ». Le PLUi est un outil, un document officiel, qui reflète un projet politique partagé. Il doit donc être compréhensible par toutes personnes qui en auront besoin : porteur de projet, instructeurs...

Il permet des approches spécifiques notamment par les Orientations d'Aménagement Programmées. Nous avons vu aujourd'hui ses approches d'OAP thématiques sur l'énergie, la densification, l'identité et le paysage ou sur des OAP spatialisées.

Cependant, le PLUi ne résout pas tous les problèmes mais il permet de faire le lien et d'identifier les points à aborder par ailleurs dans d'autres démarches, telles que les agendas 21. C'est aussi la mise en place **d'une habitude de travailler ensemble dans l'intercommunalité.**

**La démarche doit être adaptée à chaque territoire car chaque territoire est différent.** De la même manière, les solutions sont à inventer sur chaque territoire.

Le PLUi est donc **un projet commun**, qui n'est pas subi mais choisi, pour donner un cadre de vie adapté aux habitants actuels ainsi qu'aux générations futures.

**Le CAUE peut accompagner les collectivités qui souhaitent s'engager vers un PLUi comme il le fait sur d'autres sujets (enjeux, cahier des charges...).** Il proposera également des actions d'information et d'accompagnement sur le sujet selon les besoins des territoires. Il donnera également une suite à cette journée en proposant, sur son site internet, les supports des différents intervenants.